

Compte-rendu de la rencontre du 11 mars 2008 entre la FCPE 94 et l'IA

Le 11 mars 2008 à 18 h, une délégation FCPE 94 composée de six personnes (dont le Président, le Vice-président, le Secrétaire général du CDPE 94 et 2 présidents de Conseils locaux) a été reçue par M. Didier JOUAULT, Inspecteur d'Académie du Val-de-Marne, et son adjointe.

L'ordre du jour retenu lors de cette réunion était le suivant :

- les remplacements (1),
- la carte scolaire (2),
- les langues vivantes (3),
- le handicap (4),
- les EVS et AVS (5),
- les CIO (6),
- les collèges expérimentaux : cas du Collège Chevreul à l'Hay-les-roses (7).

(1) Les remplacements :

L'IA indique qu'un effort conséquent a été effectué à la rentrée dernière (+ 31 postes) en faveur des ZIL et des Brigades (dont brigade de stage). Il rappelle qu'actuellement 570 personnes font partie de ces services, sur 6 850 emplois que compte le Val-de-Marne. Les effectifs devraient être portés à 600 pour la rentrée 2008-2009. Le problème se situerait au niveau des congés maternités. L'IA essaye de faire en sorte que la situation ne se dégrade pas. La FCPE demande communication du tableau de bord tenu par l'administration et évoqué à cette occasion par M. JOUAULT.

(2) La carte scolaire :

L'IA nous annonce que le CTP aura lieu le 25 mars 2008 et qu'il ferait parvenir aux représentants de la FCPE 94 le même document communiqué habituellement aux syndicats (sauf la partie commentaire).

(3) Les langues vivantes :

La délégation évoque le problème de l'éventail de choix des langues qui devrait être offert aux parents et dénonce les disparités et les inégalités existantes. M. JOUAULT déclare que l'apprentissage des langues est assuré à 35 % en classe de CE1 et 100 % en classe de CE2, CM1 et CM2. L'objectif affiché est de 50 % pour l'année prochaine en CE1. La FCPE insiste pour qu'une réelle liberté de choix dans l'apprentissage des langues soit instaurée et assurée (cf les habilitations existantes en espagnol, allemand et anglais sur le groupe scolaire de Lallier notamment).

(4) Le handicap :

M. JOUAULT nous indique qu'il existe à ce jour 30 « enseignants référents ». Il précise qu'il y a eu un gros retard dans le traitement des dossiers imputable à la MDPH, mais que les emplois avaient été budgétisés par l'IA afin de mettre en place le système. Il nous annonce qu'un nouveau protocole d'accord entre la MDPH et l'inspection d'académie devrait être signé très prochainement. La question se pose du nombre d'heures nécessaires à l'enseignant référent pour lui permettre d'assurer correctement sa mission (actuellement mi-temps). L'IA nous indique que le nombre d'élèves handicapés n'a pas augmenté.

(5) Les AVS et AVS :

La situation sur le groupe scolaire Lallier (Maternelle) est soumise à l'appréciation de l'IA : 2 postes d'AVS existants mais non pourvus. L'IA, dans un 1^{er} temps, nous a invité à prendre contact avec Mme BITARD dans un souci d'un suivi de proximité des dossiers ; dans un second temps, il s'est finalement engagé à regarder le dossier.

(6) Les CIO :

L'IA affirme qu'il ne s'agit pas de suppression mais d'un projet de l'académie sur 4 années et parle d'une restructuration du réseau passant par un renforcement des CIO dans certains établissements.

(7) Les collèges expérimentaux : cas du collège Chevreul de l'hay-les- roses

Il est fait état du flou dans lequel sont tenus à la fois les enseignants et les parents sur ce projet. L'IA résume cette expérimentation à venir en 3 mots : « volontariat, équipe, projet » et mentionne la venue le vendredi 14 mars 2008 du Recteur de l'Académie de Créteil et de M. COHN-BENDIT, concepteur-fondateur du collège expérimental.

L'ensemble de l'ordre du jour ayant été épuisé, l'audience se termine à 19 h 30.